

Grangeneuve

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Nouveautés phytosanitaires en grandes cultures pour 2021

Nouveautés de l'OFAG

Séances d'informations phytosanitaires, février 2021

Modifications réglementaires OFAG

En vigueur dès 1.01.2021

- Contrôle technique du pulvérisateur: tous les 3 ans.
 Ex: contrôle en 2020 → prochain en 2024; contrôle en 2021 → prochain en 2024
- Prolongation des CER jusqu'à fin 2022 (au lieu de 2021)
 - Techniques culturales sans labour (semis direct, semis sous litière, semis en bandes fraisées),
 - Betterave (mesures M1 à M4),
 - Renonciation aux herbicides sur terres ouvertes,
 - Système automatique de rinçage interne du pulvérisateur (obligatoire sur tous les pulvérisateurs dès le 1.01.2023)
- Délais de retrait de PPh: +/- synchronisés avec l'UE et parfois très courts (p.ex. chlorothalonil, CIPC, etc.) → Ne pas faire de stocks!



PA22+: réponse à l'initiative «Eaux propres» dans le domaine des PP

- Exigences per Exigences per Exigences per (iv.pa.d'alternation): Trajectoire de réduction des PPh (-50%) ja (2027)

 - Les organisations professionement * Risque potentiel pour les eaux sultation dès avril 2021

 Réduction de 75% deces en consultation de reduction de 75% deces en consultation de reduction de 75% deces en consultation de reduction de reduction de 75% deces en consultation de reduction de

 - Hes (p.ex. place de lavage)

Homologation des FPh

- → Pas d'effets secondaires inacceptables en cas d'application correcte
- → Réexamen



Trajectoire de réduction (iv.pa. 19.475)

Quelques éléments

- Dérive & Ruissellement: durcissement des mesures
- Restrictions d'utilisation des PPh ayant un potentiel de risque particulier (eaux, santé) → certains herbicides racinaires; pyréthrinoïdes en danger, sauf contre altises (colza & betterave) ?
- Zones d'habitation (distances min.?)
- Renforcement des contrôles (p.ex. inscription du n° d'homologation W-Nr. dans le carnet des champs)
- Système d'information (→ banque de données centralisée)
- Restrictions d'accès des PPh pour le hobby



Plans d'action Produits phytosanitaires

National

Voir «Trajectoire de réduction»

Cantonal

Décision du Conseil d'Etat au printemps 2021



Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Contrôles Protection des eaux (13 points)

2021:

- dans le cadre des contrôles de base PER
- sanctions possibles (selon annexe 8, OPD)

Documents dans GELAN:

- Formulaire d'annonce de correction des manquements
- Informations générales sur les contrôles

Besoin d'aide?

- SAgri: questions liées à GELAN
- SEn: questions liées à la mise en conformité
- Grangeneuve: en soutien au SEn pour des conseils techniques (payants au tarif habituel du conseil individuel dès le 1.01.21)



Contrôles Protection des eaux (13 points)

Mise en conformité

Dès 2021: en cas de non-conformité, **après** le contrôle, le formulaire d'annonce de correction des manquements (sur GELAN) doit être rempli.

Deux catégories de points de contrôle:

- A: Points qui peuvent être corrigés simplement.
 - → Délai de 3 mois dès la date de contrôle pour **correction**. Sinon: «manquement»
- B: Points qu'il est **plus compliqué de corriger** (p.ex. Permis de construire).
 - → Délai de 3 mois dès la date de contrôle pour présenter un concept de correction (propositions et délais de réalisation). Sinon: «manquement»



Places de lavage & remplissage du pulvérisateur







Nouvean

Recommandation intercantonale pour les aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et la gestion dans l'agriculture des eaux de rinçage et de nettoyage contenant des produits phytosanitaires

Octobre 2020

Correspond en grandes lignes aux recommandations cantonales données jusqu'à maintenant





Places de lavage & remplissage du pulvérisateur Subventions (50%) >

Subventions (50%) → SAgri, demande <u>avant</u> début des travaux

Solutions entre voisins acceptées > régler au niveau du droit privé

- Place étanche → récupération complète de l'eau de lavage et aucun écoulement dans des canalisations
- 2. Stockage de l'eau de lavage
 - Fosse à lisier active:
 - Fosse à lisier inactive: test d'étanchéité par bureau d'ingénieur
- 3. Traitement de l'eau stockée
 - Système de traitement en cycle fermé (biobac, etc.): ✓
 - Epandange sur les chaumes: toléré (temporairement?);
 pendillard obligatoire; pendant la période de végétation;
 attention aux résidus sur la culture suivante (→ dilution, labour, délai, etc.)



Grangeneuve

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Avez-vous des questions?